

Business France

**77, Boulevard Saint-Jacques
75998 Paris Cedex 14**

**Mise en concurrence par appel d'offres ouvert du marché
« Prestations de traduction et d'interprétariat »**

« Lot 2 – prestations d'interprétariat »

***MARCHE N° AO26.07.02
JOUE N° 533298-2026***

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) comporte 8 pages numérotées de 2 à 8.

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET ET CONTEXTE DU MARCHÉ	3
ARTICLE 1.1	Objet du marché	3
ARTICLE 1.2	Présentation de Business France	3
ARTICLE 2	NATURE DES PRESTATIONS DEMANDEES	3
ARTICLE 2.1	Descriptif des prestations attendues	3
2.1.1	EVENEMENTS GEOGRAPHIQUES ET STRATEGIQUES	4
2.1.2	« OPERATIONS ATTRACTIVITE »	5
2.1.3	ENTRETIENS D’AFFAIRES	6
ARTICLE 2.2	Planning de réalisation des prestations	7
ARTICLE 2.3	Livrables attendus	7
ARTICLE 2.4	Obligations techniques du contractant	8

ARTICLE 1 OBJET ET CONTEXTE DU MARCHÉ

ARTICLE 1.1 **Objet du marché**

Le présent marché a pour objectif la réalisation de prestations d'interprétariat pour le compte de Business France.

Il s'agira notamment de réaliser des prestations d'interprétariat dans le cadre :

- D'événements géographiques et stratégiques organisés en France, dans les locaux de Business France ou dans un espace privatisé par Business France ou d'événements digitaux (online translation) se tenant en France ou l'étranger ou lors d'événements hybrides (Présentiel et digital) ;
- De réunions d'informations dites « Opérations Attractivité » en présentiel ou en distanciel ou en hybride ;
- D'entretiens d'affaires.

.

ARTICLE 1.2 **Présentation de Business France**

Business France est l'agence nationale chargée de l'internationalisation de l'économie française.

Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements étrangers en France. Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle développe, gère et sécurise le programme V.I.E qui connecte entreprises et jeunes talents pour des missions à l'international.

Business France dispose de plus de 1 400 collaborateurs situés en France et dans 53 pays.

En 2025, l'accompagnement de Business France a permis de générer 2,5 milliards d'euros de CA additionnel export pour les PME/ETI françaises, représentant plus de 25 386 emplois créés ou envisagés. Business France a accompagné 59 % des 1 878 décisions d'investissement étrangères en 2025, représentant 35 426 emplois projetés.

ARTICLE 2 NATURE DES PRESTATIONS DEMANDEES

ARTICLE 2.1 **Descriptif des prestations attendues**

Les différents types d'interprétariat devront être inclus dans le périmètre, à savoir :

- L'interprétariat simultané (en physique et en distanciel)
- L'interprétariat consécutif
- L'interprétariat de liaison et le chuchotage

Le Contractant devra, avant chaque début de mission, faire parvenir à Business France le nom et curriculum vitae du ou des interprètes proposé(s) afin de valider ou non la sélection.

Business France se réserve le droit de refuser toute désignation (initiale ou en remplacement) dont le profil ne correspondrait pas aux exigences du marché et à l'image de l'Agence, et d'en demander le changement.

Le budget alloué pour les besoins d'interprétariat est propre à chaque direction et dépend des besoins de chacune direction.

Les directions utilisatrices sont principalement le département des événements Géographiques et Stratégiques et la direction Invest.

Les besoins en interprétariat sont uniquement pour les bureaux Business France en France métropolitaine. Les bureaux à l'étranger gèrent localement leurs besoins en interprétariat.

A noter :

- Qu'il sera demandé une adaptation très fine de la langue étrangère interprétée dans le cas d'événements portant sur une zone géographique spécifique (exemple : espagnol d'Amérique Latine ou Portugais brésilien).

- Que les droits d'auteur sont indispensables pour l'exploitation de la prestation dans les supports de communication de Business France (Réseaux sociaux, Youtube, site de l'événement, Replay, etc). Les interprètes seront prévenus par Business France de la réalisation d'un enregistrement de leur prestation et de son utilisation.

Plateforme en ligne pour le suivi des projets :

Le Contractant pourra proposer (de manière facultative) une plateforme en ligne qui permettra d'accéder, via un espace personnel, à une liste des missions confiées au Contractant par le collaborateur concerné, de consulter leur état d'avancement, d'en vérifier les détails, et de télécharger les documents ou fichiers traduits. A noter qu'aucun portail n'est utilisé actuellement pour les demandes. Les candidats proposant une plateforme peuvent la présenter dans leur offre technique et proposer des codes d'accès test à leur outil.

2.1.1 EVENEMENTS GEOGRAPHIQUES ET STRATEGIQUES

Fourniture des équipements et d'outils digitaux :

Le Contractant d'interprétariat mettra à disposition le matériel nécessaire à la retranscription simultanée des débats et conférences organisés dans le cadre des opérations organisés par le département des événements Géographiques et Stratégiques (casques, cabines...).

Le Contractant mettra à disposition les outils digitaux nécessaires à la diffusion de l'interprétariat durant l'événement.

Les événements se déroulent généralement dans les formats suivants : petit-déjeuner, atelier, colloque, rencontres d'affaires en présentiel, à distance ou en hybride...

Besoin d'interprétariat :

Les événements peuvent varier de 4h de temps à 2 journées et font appel le plus souvent à un interprétariat en assemblée. Sont programmés chaque année en général entre 4 et 6 événements qui ont besoin d'interprétariat.

L'organisation de ces événements implique de connaître l'identité de l'interprète au moins 5 jours ouvrés avant l'événement afin de pouvoir échanger avec lui et anticiper les problématiques de changement de programme inhérentes à ce type d'événement organisé dans des délais courts.

La durée des conférences implique la présence d'au moins deux interprètes pour pouvoir respecter les temps de pause nécessaires à la pleine et entière compréhension des messages et à la bonne conduite de la mission.

Sur les événements en présentiel, pour les besoins d'interprétariat en chuchotage, Business France demandera impérativement la présence des interprètes sur le lieu de l'événement.

Interprétation simultanée :

Le Contractant devra couvrir les langues étrangères suivantes : anglais, allemand, arabe, bulgare, chinois, coréen, espagnol (Espagne), hongrois, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, portugais (brésilien) russe, serbe et turc. Les interprétations demandées sont à effectuer de la langue étrangère vers le français et vice versa.

En outre, l'interprétation simultanée lors d'événements hybrides ou digitaux devra être réalisée avec un outil de captation et de diffusion adapté (A noter que le département des Événements Géographiques et Stratégiques ne dispose pas de licences permanentes, il revient au candidat d'assurer la liaison technique de l'interprétation).

Les interprètes dédiés à la prestation devront connaître le vocabulaire lié à l'activité de l'Agence (Economie, investissements internationaux, exportations...) mais aussi aux grands secteurs d'activité (Energie, automobile...) et être assermentés en France.

Dans le cadre des événements Géographiques et Stratégiques, nous souhaitons avoir la possibilité de faire appel à des interprètes assermentés. L'assermentation doit avoir été faite auprès d'un tribunal français. Business France se réserve le droit de faire remonter des éléments factuels sur la qualité de l'interprétariat, pouvant entraîner des pénalités (V. article 9 Pénalités).

Demande particulière :

Du fait de la complexité d'organisation des événements Géographiques et Stratégiques, Business France se réserve le droit d'annuler la prestation d'interprétariat 24h avant l'exécution de la prestation. En effet, des changements peuvent avoir lieu dans la programmation initialement prévu par Business France et ce indépendamment de sa volonté.

2.1.2 « OPERATIONS ATTRACTIVITE »

Fourniture des équipements

Le Contractant d'interprétariat mettra à disposition le matériel nécessaire à la retranscription simultanée des débats et conférences organisés dans le cadre des « Opérations Attractivité » (Casques, cabines...).

Accompagnement :

Les interprètes dédiés à la prestation devront connaître le vocabulaire lié à l'activité de l'Agence (Economie, investissements internationaux, exportations...) mais aussi aux grands secteurs d'activité (Energie, automobile...) et être assermentés en France.

Dans le cadre des « opérations attractivité », nous souhaitons avoir la possibilité de faire appel à des interprètes assermentés. L'assermentation doit avoir été faite auprès d'un tribunal français. Outre le vocabulaire économique, les interprètes devront maîtriser le vocabulaire juridique et technique ainsi que les pratiques culturelles inhérentes à la langue.

Demande particulière :

Du fait de la complexité d'organisation des « opérations attractivité », Business France se réserve le droit d'annuler la prestation d'interprétariat 24h avant l'exécution de la prestation. En effet, des

changements peuvent avoir lieu dans la programmation initialement prévu par Business France et ce indépendamment de sa volonté.

Dans la cadre des « opérations attractivité », l'interprète sera tenu à une neutralité absolue, et devra éviter l'émission de tout avis personnel sur l'attractivité de la France ou l'environnement des affaires français, sous peine de pénalités.

Besoin d'interprétariat :

Le Contractant devra couvrir les langues étrangères suivantes : anglais, arabe, chinois, coréen, espagnol, japonais, polonais, portugais et russe.

Les conférences se déroulent sur une demi-journée et font appel à plusieurs types d'interprétariat (en assemblée ou entretiens en face à face). Sont programmées chaque année entre 4 et 6 conférences.

La durée des conférences implique la présence d'au moins deux interprètes pour pouvoir respecter les temps de pause nécessaires à la pleine et entière compréhension des messages et à la bonne conduite de la mission.

2.1.3 ENTRETIENS D'AFFAIRES

Accompagnement :

Des missions d'accompagnement lors de rendez-vous organisés par la direction commerciale pourront être effectuées. A titre indicatif, le nombre de ces missions devrait être compris entre 2 et 20, y compris les accompagnements de déplacements « Business VIP » donnant lieu à des déplacements potentiellement en province.

Les interprètes dédiés à la prestation devront connaître le vocabulaire lié à l'activité de l'Agence (Economie, investissements internationaux, exportations...) mais aussi aux grands secteurs d'activité (Energie, automobile...) et être assermentés en France.

Dans le cadre des entretiens d'affaires, nous souhaitons avoir la possibilité de faire appel à des interprètes assermentés. L'assermentation doit avoir été faite auprès d'un tribunal français.

Demande particulière :

Le Contractant devra couvrir les langues étrangères suivantes : anglais, arabe, chinois, coréen, espagnol, japonais, polonais, portugais et russe.

Du fait de la complexité d'organisation des entretiens d'affaires, Business France se réserve le droit d'annuler la prestation d'interprétariat 24h avant l'exécution de la prestation. En effet, des changements peuvent avoir lieu dans la programmation initialement prévu par Business France et ce indépendamment de sa volonté.

Dans le cadre des accueils « Business VIP », les entretiens d'affaires pourront prendre la forme d'un accompagnement sur 1 journée avec déplacement éventuel en région, avec prise en charge des frais de transport par Business France en application de la politique voyages de Business France.

Dans le cadre de ces entretiens d'affaires, l'interprète sera tenu à une neutralité absolue, et devra éviter l'émission de tout avis personnel sur l'attractivité de la France ou l'environnement des affaires français, sous peine de pénalités (V. Article 9 Pénalités).

Outre le vocabulaire économique, les interprètes devront maîtriser le vocabulaire juridique et technique ainsi que les pratiques culturelles inhérentes à la langue.

Respect de la confidentialité :

Il s'agit d'entretiens confidentiels. Les interprètes devront travailler, pour chaque mission qui leur sera confiée, dans la plus stricte confidentialité. Un engagement formel devra être signé en ce sens. En cas de non-respect, Business France pourra engager des poursuites en dommages et intérêts.

ARTICLE 2.2 Planning de réalisation des prestations

Le Contractant s'engage à respecter les délais suivants pour l'ensemble des missions d'interprétariat :

Obligation	Délai
Accusé de réception d'une demande de mission	1 jour ouvré
Communication du nom et CV de l'interprète – pour les 3 types d'événements	Au moins 5 jours ouvrés avant la mission
Signalement d'une indisponibilité + proposition d'un remplaçant	Au plus tard 48 heures avant la mission
Droit d'annulation de Business France	Jusqu'à 24 heures avant la mission

ARTICLE 2.3 Livrables attendus

À l'issue de chaque prestation, le Contractant doit remettre un bon d'intervention signé, récapitulant : l'identité de l'interprète, la date, la durée effective, le type d'interprétariat (simultané, consécutif, chuchotage, liaison), la langue et le nom du référent Business France ayant validé la prestation.

Le Contractant remettra un rapport trimestriel d'activité dans les 10 jours ouvrés suivant la fin de chaque trimestre civil, au format tableur exploitable (Excel), récapitulant :

Champ	Détail
Direction émettrice	Département ayant passé la commande
Type de prestation	Événement Géographique / Opération Attractivité / Entretien d'affaires
Langue	Langue interprétée
Identité de l'interprète	Nom et prénom
Date et durée	Durée effective en heures

Mode	Présentiel / Distanciel / Hybride
Prix HT	Montant facturé
Observations	Annulations, remplacements, incidents éventuels

ARTICLE 2.4 Obligations techniques du contractant

Le prestataire doit s'assurer que l'ensemble des prestations est mis en œuvre de façon à satisfaire les besoins de Business France et conformément au présent CCTP.